

APPEL DE COTISATIONS / FORMATION EN LIGNE

Guide Pratique 2023 Stagiaires experts comptables Afrique – Outre-Mer

Remplissez l'appel de cotisation en quelques minutes en accédant au portail déclaratif mis en place par le Conseil Supérieur
<http://www.oec-paris.fr>
(s'inscrire à l'Ordre, cotisations professionnelles, accéder au portail des cotisations)
ou
<https://cotisations.experts-comptables.org>

Votre déclaration formation « lutte anti-blanchiment »

Une déclaration sur le suivi de la formation LAB « lutte anti-blanchiment » est obligatoire. Nous vous rappelons que les experts comptables stagiaires sont assujettis au respect des textes relatifs à la lutte anti-blanchiment.

Si vous n'avez pas déclaré votre déclaration, vous devez l'effectuer lors de votre déclaration en ligne de vos cotisations.

Un bandeau d'alerte s'affichera avec un lien :

- déclaration de formation « lutte anti-blanchiment »

Le formulaire de déclaration sera sous forme de tableau. Veuillez compléter la déclaration afin de remplir vos obligations. Ainsi, vous ne recevrez pas de relance de notre part en cours d'année.

Votre déclaration pas à pas

Conseils préalables

- ▶ **Préparez les renseignements suivants :**
 - Vous pouvez accéder à la déclaration avec votre Comptexpert
 - Numéro de l'identifiant & mot de passe Comptexpert
- ▶ **Pour avancer ou revenir en arrière**, plutôt que d'utiliser les boutons de votre navigateur privilégiez en bas du formulaire : [<page suivante>](#)/ [<page précédente>](#)
- ▶ **Complétez obligatoirement les champs marqués d'un <*>**
- ▶ [<page suivante>](#) valide automatiquement les données renseignées
- ▶ **Vous pouvez modifier vos saisies ou saisir en plusieurs fois** (en plusieurs connexions), jusqu'à la validation de votre paiement. C'est cette dernière action, qui fige la saisie de l'appel de cotisations.

1 – Page identification Comptexpert : code d'accès

→ Vous avez perdu vos codes d'accès ?

- ▶ Cliquez sur [<retrouver mes identifiants>](#) sur la page d'authentification
- ▶ Saisissez votre adresse email et cliquez sur [<envoyer>](#)
- ▶ Un message de confirmation vous indique que l'email de réinitialisation a bien été envoyé
- ▶ Récupérez votre identifiant et cliquez sur [<réinitialiser mon mot de passe>](#) sur cet email.
- ▶ Créez votre mot de passe puis [<valider>](#)

→ Vous n'avez pas de Comptexpert ?

- ▶ Cliquez sur [<je n'ai pas de Comptexpert, je souhaite en créer un>](#)
- ▶ Sélectionnez votre qualité : expert-comptable, 83ter/quater, stagiaire ou autre profil
- ▶ Saisissez votre nom et votre date de naissance puis cliquez sur [<créer votre Comptexpert>](#)

Pour plus d'information reportez-vous au [guide](#) spécialement conçu à cet effet.

2 – Page <gestion de vos cotisations>

→ Vous n'avez pas la possibilité de déléguer votre cotisation. Vous devez cliquer sur [<déclarer>](#).

3 – Page <données permanentes stagiaires>

→ Vérifiez que les informations contenues dans les pavés [<informations personnelles>](#) et [<coordonnées professionnelles>](#) sont exactes.
Si elles sont erronées, contactez le CSO à l'adresse stage-francophonie@cs.experts-comptables.org
La rubrique [<informations complémentaires>](#) a été spécialement conçue pour recevoir toutes vos remarques.

4 – Page <déclaration de cotisations stagiaires>

→ Précisez les activités et les modes d'exercice

→ Abonnements

- ▶ Choisissez vos abonnements (vous pouvez en prendre autant que vous le souhaitez !)
- ▶ Vous pouvez télécharger une documentation relative au contenu de l'abonnement en cliquant sur [<i>i</i>](#)
- ▶ Si vous ne souhaitez pas souscrire à un abonnement, indiquez [<0>](#)

→ Indiquez qui est le payeur.

→ Vérifiez que les informations sur le lieu d'exercice sont exactes.

Si les données sont inexactes, apportez vos modifications en ligne (si nécessaire le service du Stage vous contactera pour obtenir les documents justificatifs).

5 – Page <Récapitulatif de votre déclaration>

A ce stade, l'appel de cotisations reste modifiable.

Vérifiez les informations saisies.

Si elles sont exactes cliquez sur [<valider>](#) et passez au paiement.

Si vous souhaitez les modifier, revenez à la page idoine en utilisant l'option [<page précédente>](#).

6 – Page <Mode de paiement>

Choisissez votre mode de paiement :

- ▶ Carte bancaire
- ▶ Virement SEPA – Attention ce mode de règlement peut générer des frais bancaires qui seront à intégrer dans votre règlement
- ▶ Prélèvement SEPA – Attention ce mode de règlement peut générer des frais bancaires qui seront à intégrer dans votre règlement

IMPORTANT : Devant la recrudescence des fraudes et vols, et pour améliorer le processus de traitement des paiements, nous vous informons que nous n'acceptons plus les chèques. Nous vous remercions de choisir un autre moyen de paiement.

Les formulaires tels que RIB de l'Ordre pour le virement et mandat SEPA sont téléchargeables en ligne.

Pour confirmer votre paiement, vous devez cliquer sur **<valider>**.

Attention : après cette dernière validation, l'appel de cotisations n'est plus modifiable.

En cas de difficulté, prenez contact avec le service cotisations : cotisations@oec-paris.fr

7 – Editez votre récépissé de cotisations immédiatement après votre paiement (en retournant sur l'onglet « accueil ») ou en vous reconnectant ultérieurement sur le site

Besoin d'aide ?

Contact : Service des Cotisations

Tél. 01 55 04 51 10

E-mail : cotisations@oec-paris.fr

Malgré tous nos efforts pour répondre à vos interrogations, il est possible que notre hotline soit momentanément saturée les jours suivants la réception de l'appel à cotisations.

Si cela devait se produire, nous vous prions de nous en excuser par avance et vous remercions de votre compréhension.

Dans ce cas, nous vous invitons à renouveler votre appel ou à nous contacter par mail afin que nous puissions prendre en compte votre demande et vous recontacter dans les meilleurs délais.